



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME (CCU) DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA
SALLE DES COMITÉS LE 8 MARS 2023 À 19:00**

Personne(s) présente(s) :

Mme Lucie La Roche, conseillère (en remplacement)
Mme Marie Ignaczak, présidente
Mme Danielle Pelletier, secrétaire
Mme Andrée Turenne
M. Vincent Perron

M. Joé Thériault, conseiller technique

Absent :

M. François Boily, conseiller

Les membres dudit comité formant quorum sous la présidence de Marie Ignaczak.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal

- Ils seront remis avant la séance du 12 avril 2023

4. Sujets

- 4.1 PIIA – 3 chemin de la Vallée – agrandissement résidence et construction d'un garage attenant dans une bande de protection de secteur de forte pente.
- 4.2 PIIA – 1016, boul. du Lac – agrandissement d'un bâtiment autre qu'une résidence unifamiliale isolée (Garderie – Il était une fois).

5. Date de la prochaine réunion du CCU

6. Varia

- Souper des bénévoles
- (Ajout) Présence de la présidente pour la présentation du rapport 24 avril 2023

7. Clôture de la réunion

1. Ouverture de la réunion

L'assemblée est ouverte à 17 :57.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté.

3. Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la dernière séance sera mis à l'ordre du jour de la séance du 12 avril 2023..

4. Sujets

4.1 PIIA – 3 chemin de la Vallée – Agrandissement de la résidence



principale et construction d'un garage attenant à l'intérieur des bandes de protection d'un secteur à forte pente.

Le comité consultatif recommande **l'acceptation** de la demande 2022-00593, au numéro de lot 4 427 926, relatif au PIIA sur les résidences unifamiliales isolées ayant une superficie au sol de 200 m². (Règl. 09-198, chap.4)

Les membres considèrent que les plans fournis, les images de la résidence montrant les pentes adjacentes à l'agrandissement projeté et l'ajout de fenêtre respectent les critères du PIIA.

4.2 PIIA – 1016, boul. du Lac – Agrandissement d'un établissement non résidentiel autre que les établissements hôteliers (Garderie – Il était une fois).

Le comité consultatif décide **de reporter** de la demande 2023-00034, numéro de lot 3 125 860, relatif au PIIA aux établissements non résidentiels autres que les établissements hôteliers (09-198 art. 55.13).

Les membres considèrent que certains critères ne sont pas représentés dans les plans déposés. Il manque des informations sur l'aménagement paysager du terrain, l'aménagement autour des conteneurs à déchet, l'éclairage et la disposition de certaines pièces mécaniques.

5. Date de la prochaine réunion du CCU

La date de la prochaine réunion du CCU est déterminée pour le courant de la prochaine.

6. Varia

- Souper des bénévoles

Les membres seront présents

- Présence de la présidente pour la présentation du rapport le 24 avril 2023

Mme Ignaczak sera présente.

7. Clôture de la réunion

Séance terminée à 18 :59

Maria Ignaczak, présidente

Danielle Pelletier, secrétaire